

Informations de la CFMP

101^e séance plénière du 19 novembre 2015

- **Discussion du projet de guide pour la reconnaissance des diplômes de langue dans le cadre de la maturité professionnelle et de la formation commerciale initiale**

La commission a discuté le projet de guide. A l'avenir, tous les diplômes de langue certifiés selon l'Association of Language Testers in Europe ALTE pourront être pris en compte. Le but est de mettre au point un algorithme unifié pour opérer les conversions, afin de faciliter les adaptations ultérieures. Les diplômes non certifiés ne seront plus reconnus au terme d'une certaine période de transition.

- **Nouvelle organisation de la CFMP dès janvier 2016**

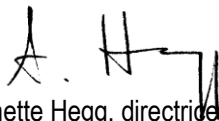
Les ajustements prévus pour la législature 2016-2019 ont été adoptés à l'intention de la future CFMP. La commission se constituera à nouveau lors de la réunion annuelle des 29 et 30 janvier 2016 à Bâle et adoptera le nouveau règlement. Un échange avec les représentants du monde économique est également prévu le 29 janvier 2016.

- **Contrats pour les experts scolaires – filières de formation selon le PEC MP 2012 et l'OMPr 2009**

Les contrats ont été envoyés aux experts scolaires et la plupart ont déjà été signés. Au moment de la séance de la commission, le SEFRI avait reçu 286 dossiers pour des filières de formation, soit 187 en MP 2 et 99 en MP 1. Des experts scolaires ont été désignés pour 45 filières d'études. Le SEFRI n'est actuellement pas en mesure de tenir le délai habituel de 2 mois entre le dépôt du dossier et la désignation des experts scolaires. Toutefois, il ne faut pas s'attendre à des délais excessifs.

- **Nouveau modèle de lettres et de documents CFMP dès 2016**

Un nouveau modèle de lettres et de documents sera utilisé pour toute correspondance de la CFMP dès janvier 2016.



Anette Hegg, directrice du secrétariat de la CFMP

1^{er} décembre 2015